

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16</p> <p><b>Quorum atteint</b></p> <p><u>date de convocation :</u> 02 février 2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 02 février 2024</p>	<p><b>L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE</b> le 9 du mois de <b>février</b> à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Haute Herbasse de Miribel, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. <b>VASSY Jean-Louis</b>, Maire, en présence des conseillers : <b>BESSON</b> Isabelle, <b>BRET</b> Vincent, <b>CHARVAT</b> Patrick, <b>CLET</b> Benjamin, <b>DUC</b> Bernard, <b>JANTON</b> Joëlle , <b>MARION</b> Isabelle, <b>MARY</b> Claude, <b>PAQUIEN</b> Lionel, <b>POUGET-MATHIEU</b> Régine, <b>ROLIN</b> Jérôme, <b>RONGY</b> Marie-Madeleine, <b>SAUREL</b> Nelly</p> <p><b>Absents excusés :</b> <b>BARRIER</b> Marie-Agnès ( a donné pouvoir à BESSON Isabelle), <b>GAUDENECHÉ</b> Patrice ( a donné pouvoir à ROLIN Jérôme)</p> <p><b>Absents :</b> <b>CARRERE</b> Alexandra, <b>DUC</b> Gwendoline, <b>RODRIGUEZ</b> Richard</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Patrick CHARVAT</p>

**DÉLIB. N° 001\_ 2024 - OBJET : ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX / COMMERCES: DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME ET A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation de Solidarité territoriale, la commune de Valherbasse a obtenu une ligne de subvention intitulée « Entretien des bâtiments communaux et cimetière de Miribel » de la part du Département de la Drôme. Plusieurs devis pour l'entretien des commerces de Montrigaud et de St Bonnet sont proposés dans cette ligne de subvention et sont à approuver :

**Multiservices de Montrigaud :**

- Création d'un bar avec estrade : AM Pose agencement 13 450,00 € HT
- Pose d'un parquet : AM Pose agencement 7 423,61 € HT
- Création d'un espace comprenant un dépôt, un bureau et un coin épicerie : M. MARION Noël 13 619,00 € HT
- Travaux divers : Aménagement d'une salle de bain, lavabo avec prise machine à laver : M. TROLLIER 2 899,60 € HT

**Restaurant St Bonnet :**

- Maçonnerie pour escalier et sol cave : SASU Rose 21 750,00 € HT
- Store coffre : PROSTYL 7 463,00 € HT
- Menuiserie 3 vantaux : PROSTYL 17 022,00 € HT

M. CHARVAT propose de valider les devis exceptés ceux de PROSTYL car ils ne correspondent pas aux travaux souhaités.

Il propose de demander au Département de la Drôme de prendre en compte ces travaux dans la

ligne de subvention « entretien des bâtiments communaux » et de réaliser de suite les travaux des entreprises AM pose agencement pour le bar, les travaux de l'entreprise Marion pour la création d'un espace comprenant un dépôt, un bureau et un coin épicerie et les travaux de l'entreprise Trollier pour l'aménagement d'une salle de bains pour le personnel.

Il propose également de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour obtenir la subvention la plus élevée possible pour le multiservice de Montrigaud, dernier commerce.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

**- DÉCIDE d'approuver, pour le multiservice de Montrigaud les devis de :**

- AM Pose agencement d'un montant de 13 450,00 € HT
- AM Pose agencement d'un montant de 7 423,61 € HT,
- M. MARION d'un montant de 13619,00 € HT
- M. TROLLIER d'un montant de 2 899,60 € HT

**- DÉCIDE d'approuver, pour le restaurant de Saint-Bonnet de Valclérieux le devis de :**

- SASU ROSE pour un montant de 21 750,00 € HT

**- DECIDE de solliciter les organismes financeurs, à savoir :**

- le DÉPARTEMENT de la Drôme dans le cadre de la Dotation de Solidarité Territoriale
- la REGION Auvergne Rhône Alpes pour le multiservice de Montrigaud, dernier commerce de la commune.

**DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Résultat du vote	
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 9 février 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

